

Ces critères sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année.
Consultez régulièrement notre site.

Sont réputées appartenant à l'interprofession (INTERPRO) les entreprises dont la convention collective applicable ne désigne aucun organisme paritaire collecteur agréé comme destinataire de leur contribution à la formation professionnelle continue et cotisant à l'AGEFOS PME Ile-de-France.

A- ACTIONS DE FORMATION COLLECTIVES SUR www.acces-formation.com

Les actions de formation collective sont spécialement sélectionnées pour répondre aux principaux besoins des TPE/PME. Actuellement AGEFOS PME Ile-de-France propose un catalogue de plus de 150 formations (dont certaines en e-learning) dans les domaines de l'informatique, bureautique, langues, commercial, management...et sur toute l'Ile-de-France.

- Le coût pédagogique, cofinancé par le Fonds social européen (FSE), est **intégralement pris en charge** par AGEFOS PME Ile-de-France. Toutes les entreprises de moins de 11 salariés peuvent bénéficier de cette offre, quel que soit le montant de leur cotisation formation.
- Frais de participation de **50€ HT / jour de formation / stage / personne**, à la charge de l'entreprise.

➔ **Modalités d'inscription : les inscriptions et les démarches se font tout simplement en ligne sur www.acces-formation.com**

B- ACTIONS DE FORMATION INDIVIDUELLES

Les actions de formation individuelles sont des formations dispensées par un organisme de formation externe de votre choix, sous réserve du caractère imputable des actions de formation qui sera apprécié par nos services.

AGEFOS PME Ile-de-France finance les actions de formations individuelles selon les modalités suivantes :

- **Financement des coûts pédagogiques**
AGEFOS PME prend en charge 60% des coûts pédagogiques. Le solde (40%) reste à la charge de l'entreprise.
- **Remboursement des salaires**
Forfait de **13€ / h** versé à l'entreprise à l'issue de la formation réalisée pendant le temps de travail et à condition que l'entreprise ait opté pour la subrogation de paiement (cas général).
- **Pas de limite dans le nombre d'inscriptions ou de formations**

Vous avez un projet formation ?

Pour toute question ou conseil pour **optimiser** le financement de vos formations et **faciliter** ainsi le départ en formation de vos salariés, un numéro unique : **01 69 112 100**

➔ **Modalités d'inscription : adressez votre dossier complet (demande de prise en charge + programme de formation) à AGEFOS PME Ile-de-France, Délégation TPE – TSA 11163 – 91916 Evry Cedex 9**



Tout dossier concernant une action de formation doit nous parvenir un mois avant le début de formation et, en fin d'année, avant le 1er décembre.